



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

● Sécurité routière

ENCART
B.O. n°40
du 31-10-2002

SOMMAIRE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- III **Formation à la conduite et à la sécurité routière**
D. n° 2002-675 du 30-4-2002. JO du 2-5-2002
(NOR : EQU0200625D)
- V **Mise en œuvre d'une attestation de première
éducation à la route dans les écoles
maternelles et élémentaires**
C. n° 2002-229 du 25-10-2002 (NOR : MENE0202499C)
- XXIX **Préparation, mise en œuvre et validation
sociale des attestations scolaires de sécurité
routière**
N.S. n° 2002-230 du 25-10-2002 (NOR : MENE0202500N)

FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

D. n° 2002-675 du 30-4-2002. JO du 2-5-2002

NOR : EQU0200625D

RLR : 553-1

EQU - JUS - INT - MEN - DEF

Vu code de la route, not. art. L. 325-1 à L. 325-3, R. 211-1, R. 211-2, R. 221-5, R. 233-1 et R. 431-4 ; code pénal, not. art. R. 610-1 ; avis du groupe interministériel permanent de la sécurité routière du 21-6-2001

Article 1 - La section 1 du chapitre 1er du titre Ier du livre II du code de la route (partie Réglementaire) est **remplacée** par les dispositions suivantes :

Section 1 **Attestations et brevet de sécurité routière**

Article R. 211-1 - I - Des attestations scolaires de sécurité routière de premier et deuxième niveau sont délivrées aux élèves qui ont subi avec succès le contrôle des connaissances théoriques des règles de sécurité routière. Ce contrôle est obligatoire pour les élèves des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privé sous contrat. Un arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé des transports fixe les modalités d'application du précédent alinéa.

II - Une attestation de sécurité routière est délivrée aux personnes non titulaires des

attestations scolaires de sécurité routière de premier et deuxième niveau qui ont subi avec succès le contrôle des connaissances théoriques des règles de sécurité routière.

Un arrêté du ministre chargé des transports fixe les modalités d'application du précédent alinéa.

III - Le brevet de sécurité routière est délivré aux titulaires d'une attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau ou de l'attestation de sécurité routière ayant suivi une formation pratique organisée par une personne physique ou morale agréée par le préfet.

Un arrêté du ministre chargé des transports fixe les modalités d'application du précédent alinéa.

Article R. 211-2 - I - Tout conducteur de cyclomoteur doit être âgé d'au moins quatorze ans.

II - Tout conducteur de cyclomoteur doit être titulaire du brevet de sécurité routière ou du permis de conduire.

III - Le fait de contrevenir aux dispositions des deux alinéas précédents est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe.

IV - L'immobilisation du véhicule peut être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

V - Les dispositions du II ne sont applicables qu'aux personnes qui atteindront l'âge de seize ans à compter du 1er janvier 2004. Jusqu'à cette date, ces dispositions sont applicables aux personnes qui n'ont pas atteint l'âge de seize ans.

Article 2 - Le 2° de l'article R. 221-5 du code de la route est **modifié** comme suit :

I - Les "a", "b" et "c" deviennent respectivement "b" "c" et "d".

II - Il est **inséré** un "a" ainsi rédigé :

a) De l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière pour l'obtention des catégories A ou B du permis de conduire ;

III - Il est **inséré** un dernier alinéa ainsi rédigé :
Les dispositions du a ne sont applicables qu'aux personnes qui atteindront l'âge de seize ans à compter du 1er janvier 2004.

Article 3 - Au II de l'article R. 233-1 du code de la route, les mots : "permis de conduire" sont **remplacés** par les mots : "titre justifiant de l'autorisation de conduire" et **le mot** : "permis" par le mot : "titre".

Article 4 - L'article R. 431-4 du code de la route est **remplacé** par les dispositions suivantes :

Article R. 431-4 -I - Tout conducteur de quadricycle léger à moteur doit être âgé d'au moins seize ans.

II - Tout conducteur de quadricycle léger à moteur doit être titulaire du brevet de sécurité routière ou du permis de conduire.

III - Le fait de contrevenir aux dispositions des

deux alinéas précédents est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe.

IV - Les dispositions du II ne sont applicables qu'aux personnes qui atteindront l'âge de seize ans à compter du 1er janvier 2004.

Article 5 - Les dispositions du présent décret sont applicables à Mayotte.

Article 6 - La garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de la défense, le ministre de l'équipement, des transports et du logement et le secrétaire d'État à l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 2002

Lionel JOSPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement

Jean-Claude GAYSSOT

La garde des sceaux, ministre de la justice

Marylise LEBRANCHU

Le ministre de l'intérieur

Daniel VAILLANT

Le ministre de l'éducation nationale

Jack LANG

Le ministre de la défense

Alain RICHARD

Le secrétaire d'État à l'outre-mer

Christian PAUL

MISE EN ŒUVRE D'UNE ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

C. n° 2002-229 du 25-10-2002

NOR : MENE0202499C

RLR : 553-1

MEN - DESCO A1 - DPATE

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux directrices et directeurs d'école

■ En 2001, 120 000 accidents corporels ont tué près de 8 000 personnes sur les routes de France. La population jeune est particulièrement touchée par l'insécurité routière. Ainsi, chaque année, les accidents de la circulation sont la cause de près du quart des décès chez les 5-14 ans et de près d'un décès sur deux chez les 15-19 ans. Dès l'âge de 10 ans, les accidents de la route sont la première cause de mortalité des enfants. Parmi les tués de cet âge, la moitié le sont en tant que passagers de véhicule, un quart en tant que piétons, un quart en tant qu'usagers de deux roues.

Renforcer l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire

Le nombre des enfants tués chaque année fait apparaître un pic sensible à l'âge de 3 ans, de 7 ans et de 11 ans, ce qui correspond à trois périodes du développement au cours desquelles les enfants acquièrent une nouvelle forme

d'autonomie mais aussi se montrent réceptifs à l'apprentissage de comportements adaptés.

Avant 5 ans, le risque en tant que piéton reste faible. En revanche, il est très élevé en tant que passager d'automobile. Former très tôt les enfants aux risques routiers permet aussi d'attirer l'attention des parents sur ces questions. Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de prendre en compte les autres usagers de la route. Le principe d'une éducation précoce, continue et générale, a été adopté dans l'ensemble des pays européens.

Dans ce contexte, le Comité interministériel à la sécurité routière du 25 octobre 2000, tenu sous la présidence du Premier ministre, a décidé la mise en place d'un continuum éducatif. Pour compléter le dispositif des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées en classe de cinquième et en classe de troisième, il est créé une **attestation de première éducation à la route (APER)** délivrée à l'issue de la scolarité primaire. L'APER validera l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification.

La mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière

L'article L. 312-13 du code de l'éducation énonce l'obligation de l'éducation routière dans les programmes d'enseignement. Le décret interministériel n° 93-204 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière précise que **“cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat. Il a un caractère transdisciplinaire”**.

Si l'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire particulier, elle doit cependant faire l'objet d'un traitement spécifique du cycle 1 au cycle 3 à travers les différents domaines d'activités ou les différentes disciplines de l'école.

Les programmes de l'école primaire, qui entrent en application à la rentrée 2002 pour la première année de chaque cycle, sont le cadre de référence de cette première éducation à la route. Ils déterminent les contenus et les compétences sur lesquels prendre appui pour mener à bien cette éducation. Objet transversal par excellence, elle s'inscrit naturellement dans le cadre d'exercice de la polyvalence des maîtres et se construit sous leur responsabilité à travers une programmation rigoureuse du cycle 1 au cycle 3.

Cette éducation à la route se poursuit au collège, elle est complétée par la préparation des attestations scolaires de sécurité routière passées en classe de 5ème et de 3ème.

C'est dans ce contexte que les enseignants, seuls responsables des activités pédagogiques, peuvent, ponctuellement, faire appel sous la responsabilité du directeur et dans le cadre du projet pédagogique de l'école, à des intervenants extérieurs qualifiés.

Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière à l'école primaire

L'apprentissage des règles de sécurité routière par les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire relève de plusieurs registres

d'objectifs : des objectifs de l'ordre des savoirs (connaître des règles de circulation, de sécurité...), des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau (anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions...) et des objectifs de l'ordre des comportements (être respectueux des autres usagers, ...).

Une progression, du cycle 1 au cycle 3, inscrit ces objectifs dans des situations de plus en plus complexes, organisées en six rubriques :

- se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers ;
- agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres ;
- conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route ;
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection ;
- comprendre et respecter les règles du code de la route ;
- mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

L'éducation à la sécurité routière intègre ces différentes composantes en un tout indissociable qui fonde un comportement adapté à la diversité des contextes rencontrés par l'utilisateur, dans le respect des règles du code de la route.

L'attestation de première éducation à la route (APER)

Deux documents à l'intention des équipes pédagogiques leur permettront d'organiser la mise en œuvre de l'attestation de première éducation à la route.

- Une grille d'évaluation intitulée “attestation de première éducation à la route” récapitule sous une forme synthétique les savoirs et les savoir-faire énoncés dans le document pédagogique. Pour chaque usage de la route - piéton, passager,

rouleur - les objectifs de formation, les savoirs et les savoir-faire sont repris à la première personne. La colonne de droite signale dans quel cycle ceux-ci sont travaillés, évalués puis covalidés par l'élève et le maître. Si une case est hachurée, les savoirs et les savoir-faire considérés ne sont pas du niveau du cycle.

La page comportant cette grille d'évaluation est intégrée dans le livret scolaire de l'élève.

L'attestation de première éducation à la route est attribuée par le conseil des maîtres de cycle 3 au vu des résultats de l'élève récapitulés sur cette grille. La décision prise ne peut être positive que si tous les savoirs et savoir-faire exigibles aux cycles 1 et 2 ont été acquis et si ceux exigibles au cycle 3 sont, au moins, en cours d'acquisition.

Cette décision figure en bas de page de l'attestation de première éducation à la route ; elle est contresignée par la directrice ou le directeur de l'école qui la transmettra, avec le dossier d'entrée en 6ème, au collège d'affectation de l'élève, afin de permettre la poursuite du travail engagé.

- Le document pédagogique "attestation de première éducation à la route" est un tableau structuré en trois parties correspondant à chacun des trois cycles de l'école primaire. On envisage successivement la situation du piéton, celle du passager, puis celle du rouleur (utilisateur de rollers, patins à roulettes, planches à roulettes, trottinettes, vélos...). Les objectifs de formation précisent les acquisitions visées selon une progression du cycle 1 au cycle 3. Des indications sont données pour aider les équipes pédagogiques à organiser la formation des élèves dans ce domaine (définition de savoirs et savoir-faire opérationnels, suggestions de situations pédagogiques) ; les références aux programmes indiquent les champs de contenus ou de compétences sur lesquels prendre appui. Cette mise en cohérence est facilitée par une annexe qui répertorie, pour chaque cycle, les extraits des programmes de l'école primaire qui permettent de travailler la sécurité routière.

L'éducation à la route, pour prendre tout son sens, ne saurait concerner le seul espace scolaire.

Elle suppose **une sensibilisation de la communauté éducative tout entière** aux finalités qu'elle poursuit. Le conseil d'école constitue un lieu privilégié pour cette sensibilisation et cette réflexion collectives qui peuvent également trouver leur place dans des réunions spécifiquement dédiées à ce thème. Ce sont bien tous les parents qu'il convient d'associer à l'utilisation de l'outil "attestation de première éducation à la route" : l'enjeu est en effet, qu'au-delà de la seule validation scolaire, l'élève soit à même d'avoir des comportements adaptés dans l'ensemble des situations de la vie quotidienne. C'est en effet la convergence des pratiques scolaires et familiales qui pourra conforter la lutte contre l'insécurité routière.

Diverses ressources sont accessibles pour faciliter la mise en œuvre de cette éducation à la sécurité routière :

- un réseau de correspondants académiques et départementaux "sécurité" apporte localement une aide aux maîtres ; leurs coordonnées sont disponibles auprès des rectorats ou des inspections académiques ;

- des documents pédagogiques réalisés ces dernières années sont mis à disposition des enseignants sur le site internet "Éducation à la sécurité" ainsi que des informations pratiques telles que les coordonnées des correspondants "sécurité", une liste des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans ce domaine...

D'ores et déjà accessible à l'adresse suivante : <http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm>, il le sera prochainement sur : <http://www.eduscol.education.fr>

La circulaire n° 87-287 du 25 septembre 1987 est progressivement **abrogée** conformément au calendrier d'entrée en vigueur des programmes d'enseignement de l'école primaire (arrêté du 25 janvier 2002).

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

Cachet de l'école

Nom de l'élève: _____ Prénom: _____

Savoirs, savoir-faire à acquérir

Les savoir et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document "Attestation de Première Éducation à la Route".
Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants, les cases noircies marquent les cycles qui ne sont pas concernés.

		Validation en fin de cycle					
		1		2		3	
Élève	Maître	Élève	Maître	Élève	Maître	Élève	Maître

Quand je suis piéton...**Je me déplace sur le trottoir**

- Dans la rue, je sais regarder.
- Dans la rue, je sais écouter.
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.

Je sais marcher sur le trottoir :

- accompagné(e).
- non accompagné(e).

Je traverse une chaussée

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.
- Je sais traverser une chaussée seul(e).
- Je sais traverser à un carrefour.
- Je sais traverser à un rond-point.
- Je sais faire traverser une personne.

Je vis dans un espace complexe**Dans un environnement proche :**

- Je sais identifier les dangers.
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.

Dans un environnement non familier :

- Je sais identifier les dangers.
- Je sais organiser mon trajet.
- Je sais utiliser un plan, une carte.
- Je connais les règles du code de la Route.
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.
- Je connais les principes simples de secourisme.

Quand je suis passager...

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.
- Je ne gêne pas le conducteur.
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).
- Je sais comment je dois être retenu(e).
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.

Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.
- Je sais rouler en tenant compte des autres.
- Je sais rouler en groupe.
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.
- Je vérifie et j'utilise les équipements.
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.

Je connais les règles du code de la route :

- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.
- Je sais rouler à droite.
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.
- Je respecte ces règles du code de la route.

Attestation attribuée(1) - non attribuée(1) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le

(1) Rayer la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'École

ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

CYCLE 1		Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire		
	<p>Développer la perception visuelle dans la rue</p> <p>J'identifie les caractéristiques visuelles (couleur, intensité, forme, opposition...) des éléments de la rue : sol, façades, signalisations, éléments naturels, mobilier urbain...</p> <p>Je lève la tête et je tourne la tête pour chercher des informations.</p>	<p>Mettre en place des activités dans la rue lors de sorties (en ville, dans un village, dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques), dans la cour, dans une salle, dans la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeux d'orientation sur circuits, dans l'école ou dans la cour, - réalisation d'un rallye photos, d'un reportage, - classement d'images représentant des scènes de la vie de la rue en ville, dans un village, - réalisation de compositions plastiques à partir des éléments de la rue combinant des formes, des couleurs, des matières et des objets. <p>Il convient d'observer le comportement spontané des enfants lors des sorties avant et après les séquences d'apprentissage proposées.</p>	<p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.19</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.34</p> <p>LA SENSIBILITÉ, L'IMAGINATION, LA CRÉATION. Le regard et le geste 1.36</p>
<p>P I É T O N</p> <p>Se déplacer sur le trottoir</p>	<p>Développer la perception auditive dans la rue</p> <p>Je reconnais quelques sons de la rue. Je discerne les bruits indicateurs de danger.</p>	<p>Travailler sur des enregistrements de bruits de la rue : - écoute, échanges et classements ; jeux de loto sonore, - association des bruits de la rue à des images ou des photos, - réalisation d'une sonothèque simple des bruits de la rue.</p>	<p>LA SENSIBILITÉ, L'IMAGINATION, LA CRÉATION Le regard et le geste 1.37 La voix et l'écoute 1.38</p>
	<p>Reconnaître et nommer les différents lieux, véhicules et usagers</p> <p>J'identifie et je nomme : rue, route, chaussée, bordure, trottoir, barrière, panneaux, carrefour, feux, passage piétons. Je reconnais un nom de rue. J'identifie et je nomme : voiture, automobile, bus, moto, bicyclette, ... J'identifie et je nomme : piéton, passager, automobiliste, rouleur, cycliste...</p>	<p>Dans la cour, le gymnase ou la salle de motricité, organiser des déplacements sur des surfaces simulant la rue, le trottoir... Coder des déplacements dans l'école avec des symboles créés par les enfants (exemple : dans l'escalier monter à droite, sens interdit vers un local réservé aux adultes). Créer ou exploiter des occasions de se déplacer en situation réelle, en associant les familles. Réaliser ou utiliser des photos, des dessins, des maquettes, des vidéocassettes et des supports numériques. En lecture, exploiter des albums, des affiches, des dépliants... relatifs à la rue, la route et la circulation. Susciter des situations de communication écrite (dictée à l'adulte) conduisant à la production de messages utilisant le vocabulaire spécifique.</p>	<p>INTRODUCTION 1.2 ; 1.3 AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.9 LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES 1.4 ; 1.5 DÉCOUVRIR LE MONDE 1.22 ; 1.25 ; 1.26 ; 1.27 ; 1.35</p>

CYCLE 1		Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
	<p>Se déplacer en marchant</p> <p>Pour ne pas me mettre en danger, pour ne pas mettre en danger mes camarades :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je marche tout droit en regardant devant moi : . en rang avec ma classe, à côté d'un camarade ou seul, . sur un itinéraire tracé ou avec un but, - je marche du côté opposé à la chaussée (du côté du mur), - je m'arrête et je reste immobile : . au signal visuel ou sonore, . en cas de nécessité, - je fais des hypothèses sur le message porté par des éléments de signalisation. <p>Traverser</p> <p>Je sais que je ne dois pas traverser seul(e).</p> <p>Je prends des informations, avec l'aide d'un adulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je distingue taille et éloignement, - je reconnais des bruits qui se rapprochent et qui s'éloignent. <p>Je donne la main et je ne la lâche pas.</p> <p>Je m'arrête et je reste immobile.</p> <p>Je regarde des deux côtés.</p> <p>Je retiens ces quelques règles pour traverser.</p> <p>Découvrir la fonction des lieux</p> <p>Je fais la différence entre les aires possibles de jeux et les espaces de circulation.</p> <p>Je reconnais un même lieu dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques.</p>	<p>En milieu protégé (dans les couloirs, le préau, la cour de l'école, sur le trottoir ; sur un trottoir matérialisé avec obstacles et piétons), faire rechercher et expérimenter des formes de déplacements adaptés pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de s'entraîner à marcher droit, seul, à deux, en groupe, dans un rang, - de s'entraîner à réagir aux signaux sonores et visuels et aux obstacles. <p>Lors des sorties, évaluer la mise en œuvre des acquis.</p> <p>Exploiter toutes les occasions de "lire" des panneaux proches de l'école, de créer des panneaux pour le fonctionnement interne de la classe ou de l'école.</p> <p>Utiliser les activités d'éducation physique (courir et s'arrêter immédiatement au signal sonore ou visuel symbolisant un danger ; faire des rondes sans lâcher la main...).</p> <p>Faire expérimenter des rangements (taille des personnes, des objets ; distances évaluées dans la réalité, sur des images et des photos...).</p> <p>Travailler sur la reconnaissance et le rangement des bruits selon leur intensité et leur proximité, selon qu'ils se rapprochent ou s'éloignent.</p> <p>Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte possible), à leur mémorisation, à la communication aux parents des règles apprises (par le cahier de vie, en réunion...).</p> <p>Organiser des activités de découverte du quartier dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérage des aires de jeux, du mobilier urbain ; découverte - réalisation de maquettes à partir de jeux de construction de l'école, - tri de photos en justifiant son choix (aires de jeux, éléments de mobilier urbain, barrières, photos signaux, zones piétonnes, espaces de circulation...). 	<p>AGIR ET</p> <p>S'EXPRIMER</p> <p>AVEC SON CORPS</p> <p>1.12 ; 1.15 ; 1.20</p> <p>DÉCOUVRIR</p> <p>LE MONDE</p> <p>1.28 ; 1.32 ; 1.33</p> <p>LE LANGAGE</p> <p>AU CŒUR DES</p> <p>APPRENTISSAGES</p> <p>1.6 ; 1.7</p> <p>AGIR ET</p> <p>S'EXPRIMER</p> <p>AVEC SON CORPS</p> <p>1.20</p> <p>DÉCOUVRIR</p> <p>LE MONDE</p> <p>1.29 ; 1.30 ; 1.31</p> <p>LA SENSIBILITÉ,</p> <p>L'IMAGINATION,</p> <p>LA CRÉATION</p> <p>1.38</p> <p>DÉCOUVRIR</p> <p>LE MONDE</p> <p>1.23 ; 1.32</p> <p>de leurs fonctions,</p>

CYCLE 1		Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire		
P I E T O N	<p>En cas de danger</p> <p>Je sais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - composer le 15, - me présenter, - décrire la situation. <p>Construire et respecter un code du passager</p> <p>Je retiens les règles de sécurité pour monter et descendre d'un véhicule.</p>	<p>Faire rechercher des situations dans lesquelles il convient de donner l'alerte ou non et simuler des appels téléphoniques aux services de secours.</p>	<p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.33</p>
P A S A G E R	<p>Dans le véhicule</p> <p>Je demande à être attaché sur mon siège enfant ; j'explique pourquoi. Je reste attaché.</p>	<p>En milieu protégé, exploiter les situations permettant de monter et descendre d'une voiture à la taille de l'enfant, d'une voiture réelle ; faire décrire la conduite à tenir à l'aide d'une voiture et de personnages en miniature. Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte) pour monter et descendre d'une voiture puis les communiquer à la famille (cahier de vie, réunion...).</p> <p>Introduire des échanges avec les enfants à partir de la simulation d'un arrêt brutal en utilisant une peluche (attachée, non-attachée) dans une petite voiture. Présenter les différents systèmes de retenue et les faire utiliser. Utiliser un support vidéo sur le port de la ceinture de sécurité.</p> <p>Faire vivre et contrôler les notions d'accélération et de vitesse dans les activités physiques (accélérer, freiner, s'arrêter brusquement...) en courant, en roulant sur un engin ou en glissant sur un toboggan.</p>	<p>INTRODUCTION 1.1</p> <p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.11 ; 1.20</p>
	<p>Dans le véhicule</p> <p>Je ne gêne pas le conducteur ; j'explique pourquoi.</p>		

CYCLE 1		
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques
R O U L E U R (usa- ger de 2 roues et plus)	C Conduire prudemment Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler. J'utilise le vélo, le tricycle, les rollers, le chariot, la trottinette, les patins, la draisiemne, le cerceau...	En milieu protégé (cour, salle, aire d'éducation physique), faire réaliser des parcours (trouler droit, accélérer, ralentir, virer, monter, descendre, franchir des petits obstacles, s'arrêter avec précision) et utiliser les compétences acquises pour circuler sur divers circuits.
	Identifier les différents usages du trottoir	J'apprends à maîtriser l'engin que j'utilise et à respecter des règles pour circuler sur le trottoir.
	Sc protéger Je demande et j'utilise les équipements de protection.	Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte) pour circuler sur le trottoir avec un engin, à leur mémorisation et à leur communication aux parents (cahier de vie, réunions...). Faire rechercher les parties du corps exposées aux blessures et les moyens de protection adaptés. Apprendre à mettre les équipements, à s'entraider pour s'équiper.
	Utiliser les équipements individuels de sécurité (c)	Faire rechercher les parties du corps exposées aux blessures et les moyens de protection adaptés. Apprendre à mettre les équipements, à s'entraider pour s'équiper.
		Références aux programmes (a) AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.8 ; 1.10 ; 1.13 ; 1.14 1.16 ; 1.17 ; 1.18
		AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.21

CYCLE 2

VIVRE ENSEMBLE 2.6 "Une attention toute particulière doit être apportée aux premières règles de sécurité routière, non pas sous forme de connaissances abstraites, mais à partir de situations quotidiennes vécues par les enfants à la sortie de l'école ou pendant les trajets scolaires."

Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe	<p>Se déplacer en autonomie sur le trottoir Je me déplace seul en appliquant les règles de sécurité apprises au cycle I. Je reconnais les bateaux (sorties de garage...).</p> <p>Je fais attention aux manœuvres des conducteurs. Je me déplace en groupe en appliquant les règles de sécurité.</p>	Sortir dans la rue avec la classe (environnement proche, quartier) et découvrir des zones dangereuses dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques. Faire procéder à l'élaboration de règles de conduite.	<p>VIVRE ENSEMBLE 2.3 ; 2.4 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.29 ; 2.30</p>
<p>P I É T O N</p> <p>Traverser une chaussée : - sur un passage pour piétons avec ou sans feu, - en l'absence de passages pour piétons</p>	<p>Traverser seul, dans mon quartier ou dans mon village Je regarde des deux côtés (gauche et droite). Je distingue le bruit d'un véhicule qui s'éloigne, qui s'approche. J'identifie le bruit d'un véhicule parmi d'autres bruits. Je connais le sens de circulation des véhicules sur la chaussée. Je comprends le fonctionnement des feux tricolores. Je respecte les feux tricolores et je vérifie si je peux traverser. Je choisis le meilleur endroit pour voir et être vu. Je traverse calmement, sans courir et sans m'attarder. Je reconnais les différentes familles de panneaux par leur forme et leur couleur (interdiction, obligation, danger, information). J'identifie les panneaux autour de l'école. J'utilise un vocabulaire précis à partir des mots de la famille de : - interdire (ex : interdit, interdiction...), - autoriser, permettre, obliger... - dangereux, prudent...</p>	Exploiter ou créer des situations pour entraîner les élèves à traverser une chaussée (parcours simulé puis situation réelle), à "piloter" un tiers dans une traversée. Faire procéder à l'élaboration en commun d'une "méthode" pour traverser une chaussée. Leur faire remettre en ordre les images séquentielles d'une traversée prudente, identifier à partir de photos ou de dessins les comportements dangereux, légèrer des photographies ou des dessins, compléter des textes à trous, des mots croisés et des BD avec des bulles vierges. Faire procéder : - à l'installation de panneaux nécessaires dans un paysage routier, - à la construction d'un paysage routier intégrant des panneaux donnés a priori (maquette ou dessin), - à la création et/ou l'utilisation d'un loto sonore présentant des bruits successifs et simultanés de la rue, - à la création et/ou l'utilisation d'un loto des panneaux associant le panneau à sa signification.	<p>DÉCOUVRIR LE MONDE Domaine de l'espace 2.18 ; 2.19 ; 2.22 ; 2.23 Domaine du vivant 2.20 Domaine du temps 2.21</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.26 ; 2.27 ; 2.31 ; 2.32</p> <p>MATHÉMATIQUES Espace et géométrie 2.13</p> <p>MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE 2.1</p>

CYCLE 2		Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)	
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	<p>Se déplacer à pied dans le quartier, le village</p> <p>Sur mon trajet (domicile-école...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je m'équipe en fonction des conditions météorologiques, - j'identifie les différents dangers, - je me déplace en respectant les règles, - j'adapte mon comportement aux dangers identifiés et je reste vigilant pour faire face aux difficultés imprévues. <p>Sur un plan simplifié (domicile-école...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je situe des lieux familiers, - je localise les endroits les plus dangereux, - je sais choisir et tracer mon itinéraire, - j'argumente mes choix. 	<p>Faire réinvestir l'expérience vécue de sorties de classe en notant l'itinéraire suivi et les endroits dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur une maquette ou un plan du quartier de l'école, - sur une maquette ou un plan donné d'un autre lieu. <p>Faire écrire, illustrer et mettre en scène de courtes saynètes mettant en situation des usagers de la route (piétons, cyclistes, automobilistes) dans différentes conditions d'éclairage ou climatiques, ... et des gendarmes ou policiers.</p> <p>Exploiter des lectures exposant une imprudence ou une infraction (donner un titre à une saynète, un récit).</p> <p>Faire écrire un guide pour la sortie de l'école, réaliser une exposition de photos sur les comportements de l'enfant prudent.</p>	<p>VIVRE ENSEMBLE 2.5 DÉCOUVRIR LE MONDE 2.14</p> <p>De l'espace familial aux espaces lointains 2.15 ; 2.16</p> <p>Domaine de l'espace 2.18 ; 2.25</p> <p>MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE: 2.2 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.30 MATHÉMATIQUES Espace et géométrie 2.12 ; 2.13</p> <p>VIVRE ENSEMBLE 2.7</p>
<p>Se protéger et donner l'alerte</p>	Alerter	<p>Je donne l'alerte en situant le lieu de l'accident et en décrivant la situation.</p> <p>J'applique les consignes du médecin du SAMU (15).</p>	<p>Entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à sélectionner les indices pertinents pour décrire un paysage rural, urbain à partir de l'observation de documents ou en situations réelles, - à donner des informations, répondre à des questions pour situer exactement un lieu, - à produire des messages d'alerte, à les enregistrer, à les critiquer, - à écouter et comprendre les consignes d'un médecin, à en simuler l'application. <p>Faire jouer des saynètes de situations d'alerte.</p>	

CYCLE 2		
Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques
	<p>Construire et respecter un code du passager</p> <p>En voiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je m'installe à l'arrière du véhicule, - je monte et je descends du côté opposé à la chaussée, - je sais mettre ma ceinture de sécurité et l'enlever, je reste attaché pendant le trajet (même court) comme l'exige le code de la route. <p>Dans les transports scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je respecte le conducteur, - je ne laisse pas mon cartable dans l'allée, - je respecte les consignes données par les adultes. <p>A deux roues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - j'utilise les équipements obligatoires (sièges, repose-pieds, casque...), - je porte une tenue qui me protège en cas de chute. <p>Je justifie chacune de ces règles.</p>	<p>Informier les enfants sur les différents systèmes de retenue et la réglementation en usage.</p> <p>Faire observer des situations dans la rue puis les faire analyser en classe.</p> <p>Réaliser une enquête auprès des élèves de la classe sur leurs attitudes lorsqu'ils sont passagers et procéder collectivement à l'analyse des risques encourus.</p> <p>Apprendre à identifier les risques encourus à partir d'extraits de cassettes vidéo (crash test, spots d'information...).</p> <p>Participer à un concours de slogans ou d'affiches pour promouvoir le port de la ceinture.</p> <p>Sensibiliser les familles par une campagne d'information qui peut être menée par les enfants auprès de leurs parents (cartes postales, exposition, courriels...).</p>
<p>P Connaître et respecter les règles à observer en tant que passager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'automobiles, - de transports scolaires, - de deux roues 		<p>Références aux programmes (a)</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 2.25</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.30; 2.31</p> <p>VIVRE ENSEMBLE 2.8; 2.9; 2.10</p>


CYCLE 2

Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
<p>Utiliser les équipements de protection, en vérifiant l'état et la mise en place</p>	<p>Se protéger Je choisis, je vérifie et j'utilise les équipements de protection qui conviennent.</p>	<p>Habituer les élèves à s'équiper correctement avec le matériel mis à leur disposition avant de travailler sur un parcours aménagé ; les inviter à vérifier l'équipement de leurs camarades. Faire retrouver les éléments manquants ou les erreurs sur une photo ou un dessin.</p>	<p>DÉCOUVRIR LE MONDE Les objets et les matériaux 2.17</p>
<p>R O U L E U R (usager de 2 roues et plus)</p>	<p>Rouler avec assurance et prudence Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire. Je tiens compte des autres. Je respecte les règles de circulation : - dans un espace aménagé (cour de récréation, gymnase...), - dans un espace public. Circuler dans un espace public Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler en fonction de mon âge et de l'engin que j'utilise. J'utilise mon engin en respectant le code de la route.</p>	<p>Entraîner les élèves à circuler sur des parcours dans des lieux protégés ou dans la cour afin de travailler les différentes variables. Faire construire et utiliser une fiche d'observation des règles de conduite. Faire analyser les incidents (causes et conséquences). Mettre en place des jeux de rôles, des simulations pour apprendre à partager un espace public, comprendre le point de vue des autres usagers (particulièrement les plus exposés : petits enfants, personnes âgées, handicapés).</p>	<p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.28 ; 2.29 ; 2.30 ; 2.31 ; 2.32</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2.30</p>

Objectifs de formation	Compétences opérationnelles	CYCLE 3 Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
<p>Traverser seul à un carrefour et à un rond-point</p> <p>Je comprends le fonctionnement d'un carrefour et d'un rond-point. Avant de m'engager et pendant que je traverse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je suis attentif au comportement des autres usagers, - je m'assure que les autres usagers m'ont vu, si je n'en suis pas sûr, je ne traverse pas, - je m'adapte aux circonstances : <ul style="list-style-type: none"> · pictogramme (piéton vert...), · feux clignotants, · flèche orange, · présence d'un policier, · ... <p>Je tiens compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules.</p> <p>Je contourne un rond-point ou une intersection et je traverse autant de chaussées qu'il est nécessaire.</p> <p>Je traverse la chaussée perpendiculairement à son axe.</p>	<p>Faire traverser</p> <p>Je sais guider une personne (enfant plus jeune...) en respectant et en justifiant les règles de sécurité apprises auparavant.</p>	<p>Faire construire des plans, positionner des objets, représenter la chaussée et les traversées (tracés géométriques de parallèles, de perpendiculaires, de cercles...)</p> <p>Travailler à partir de photos : faire construire le plan d'un carrefour, mettre en relation des photos de carrefour avec leur représentation. Faire observer, mesurer et représenter le fonctionnement des feux d'un carrefour (chronogramme) faisant apparaître l'alternance.</p> <p>Mettre les élèves en situation de conduire un groupe lors d'une sortie ; faire organiser et encadrer une sortie pour des plus jeunes.</p> <p>Faire anticiper des trajectoires après estimation des distances et des vitesses (ex : faire une passe ou recevoir le ballon en se déplaçant).</p> <p>Faire réaliser un diaporama pour les plus jeunes sur les dangers de la rue et les comportements à adopter quand on est piéton, un fascicule des 10 recommandations du piéton...</p>	<p>MATHÉMATIQUES</p> <p>Espace et géométrie 3.12 ; 3.13, 3.14</p> <p>SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE</p> <p>3.15</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</p> <p>3.23 ; 3.24 ; 3.25</p> <p>ARTS VISUELS</p> <p>3.19</p> <p>GÉOGRAPHIE</p> <p>3.8 ; 3.9</p>
<p>Traverser seul à un carrefour avec ou sans feux</p>			<p>ÉDUCATION CIVIQUE 3.5 ; 3.6</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.26.</p>
<p>Guider une personne dans son déplacement</p>		<p>Simulations (guider un camarade aux yeux bandés sur un parcours aménagé en milieu protégé par exemple).</p>	

Objectifs de formation	Compétences opérationnelles	CYCLE 3 Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
<p>Vivre dans un espace complexe et explorer un environnement nouveau</p>	<p>Analyser les dangers et organiser un déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> · J'identifie une situation dangereuse : - indices visuels, - indices sonores, - ... <p>Je tiens compte des circonstances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conditions météorologiques, - luminosité selon les moments de la journée. <p>J'identifie les comportements dangereux.</p> <p>Je choisis l'outil adapté à la situation (plans, cartes, photos...).</p> <p>Pour un trajet non-familier (projet de sortie,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir du plan : <ul style="list-style-type: none"> · je construis les différents itinéraires possibles, · j'identifie les différents dangers, · je choisis l'itinéraire le plus sûr. - après le déplacement : <ul style="list-style-type: none"> · j'évalue la pertinence de mon choix. 	<p>Faire lire la presse et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recenser les circonstances d'accidents (lieu, jour, heure, météo, erreurs, infraction, facteurs divers...) et les conséquences (victimes, blessés, handicapés, tués...), - analyser une revue de presse d'accidents de piétons (débat, scénarios, lecture dynamique, identification des infractions au code). <p>Entraîner à identifier une situation dangereuse (sortie de l'école, carrefour...) et à faire des propositions pour améliorer la sécurité.</p> <p>Faire réaliser une production (affiche, texte, reportage, vidéogramme, récits...) pour sensibiliser aux dangers de la rue ou aux comportements dangereux.</p> <p>Dans un cadre protégé, organiser une chasse au trésor, faire vivre une activité d'orientation dans un environnement nouveau, à différentes périodes de l'année.</p> <p>À l'occasion de sorties, associer les élèves à l'organisation des déplacements (piscine, bibliothèque, centre culturel, au centre de la ville voisine...); faire analyser les sorties.</p> <p>Réaliser une vidéo (filmer à hauteur d'un adulte et aussi à hauteur d'un enfant, ...).</p>	<p>ARTS VISUELS 3.19</p> <p>MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE 3.1 ; 3.2 ; 3.3</p> <p>GÉOGRAPHIE 3.8 ; 3.9 ; 3.10</p> <p>MATHÉMATIQUES 3.14</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.20</p>
<p>Connaître quelques règles du code de la route et les respecter</p>	<p>S'approprier quelques règles du code de la route</p> <p>J'énonce les conséquences de comportements qui ne respectent pas le code.</p> <p>Je connais l'espace affecté aux piétons (en ville, à la campagne) par le code de la route (troitoirs, zones piétonnes, accotements).</p> <p>Je sais quelles autres catégories d'usagers peuvent utiliser cet espace, par exemple, je ne traverse pas la voie ferrée tant que le feu rouge clignote.</p> <p>Développer des comportements de sécurité sur la route</p> <p>Je sais marcher du bon côté de la route en fonction des règles en vigueur.</p> <p>Je sais utiliser du matériel, des vêtements pour être visible sur la route.</p>	<p>Faire étudier en classe les articles du code de la route sur la circulation des piétons (b) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser le contenu (relevé des interdits, débats sur les interdits), - associer un article à des photos ou à des dessins, - chercher l'erreur sur des images de situations, - lister des obligations, - rechercher différents verbes qui expriment l'obligation, l'interdit. <p>Faire élaborer un questionnaire (qu'est-ce qu'un piéton ? qui peut circuler sur le trottoir ? ...) et réaliser une enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comparer des vues de rues anglaises et françaises, - rechercher la meilleure disposition de bandes réfléchissantes. 	<p>ÉDUCATION CIVIQUE 3.7</p> <p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.20</p> <p>SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE 3.16</p>

Objectifs de formation		Compétences opérationnelles	CYCLE 3 Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
P Connaître et respecter les règles à observer en tant que passagers de véhicules particuliers et de transports en commun	A En voiture : J'applique les règles apprises aux cycles 1 et 2. Je sais qu'à partir de dix ans, le code m'autorise à m'installer à l'avant.	S Dans les transports en commun : Je connais et je respecte les règles du transport que j'utilise. A Je sais rester sur une zone d'attente : - jusqu'à l'arrivée et l'arrêt complet du véhicule, - après le départ et l'éloignement du véhicule. G Je suis capable de rester assis calmement dans le car. Je respecte les autres passagers et le chauffeur du car.	Faire réaliser une enquête par les élèves sur l'application des règles de sécurité en voiture et dans les transports en commun. Entraîner à repérer, définir les risques et à anticiper sur les conséquences.	EDUCATION CIVIQUE 3.2; 3.4; 3.7
R Circuler dans un espace complexe : - se préparer à rouler en sécurité; - être capable d'utiliser les compétences acquises dans des situations réelles de circulation, seul ou en groupe	O Je prépare un déplacement à bicyclette (itinéraire, étapes, durée, kit de réparation...) Je m'équipe en fonction des conditions météorologiques. Je choisis un engin adapté à ma taille. Je connais le fonctionnement d'une bicyclette. Je vérifie les organes de sécurité : freins, pneus, éclairage, dispositif réfléchissant et j'effectue les réglages simples en fonction de ma taille. Je m'exerce à rouler en groupe : en respectant les écarts avec les autres, en les avertissant de mes intentions, en tenant compte des signaux des autres. Je m'insère dans la circulation : - en respectant les règles du code de la route : rouler à droite, tenir ma droite... - en adaptant ma conduite aux différents obstacles rencontrés, - en prenant en compte les différentes contraintes (configuration et état de la chaussée, espaces et densité de circulation, conditions météo). Je connais les différents équipements de protection adaptés à la pratique des différents engins et je les utilise.	U Je suis capable de rester assis calmement dans le car. Je respecte les autres passagers et le chauffeur du car. R Je suis capable de rester assis calmement dans le car. Je respecte les autres passagers et le chauffeur du car. E Je suis capable de rester assis calmement dans le car. Je respecte les autres passagers et le chauffeur du car. R Je suis capable de rester assis calmement dans le car. Je respecte les autres passagers et le chauffeur du car.	Veiller à la mise en œuvre dans le cadre d'un projet de sortie des savoirs et savoir-faire déclinés. Exercer à entretenir et réparer une bicyclette. Faire préparer une sortie en utilisant la carte ou le plan, un trajet personnel (domicile - école, domicile - collège, domicile - lieu d'activités de loisirs...) Procéder à l'analyse des données relatives à l'accidentologie (facteurs d'accidents, statistiques, coûts financier et humain...) Faire pratiquer sur circuit des activités de pilotage élaborées pour acquérir des habiletés motrices nécessaires à la maîtrise de la bicyclette	SCIENCE EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE 3.15; 3.17 GÉOGRAPHIE 3.10; 3.11 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.20; 3.21; 3.25; 3.26; 3.27

Objectifs de formation	Compétences opérationnelles	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
<p>R Partager la chaussée avec d'autres usagers</p> <p>U</p> <p>L</p> <p>E</p> <p>U</p> <p>R (utiliser de 2 roues et plus)</p>	<p>Circuler en partageant la chaussée Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler en fonction de l'engin que j'utilise et je respecte les interdictions. Je connais et j'utilise l'espace de circulation qui correspond à mon engin. Je connais et je respecte les panneaux de signalisation suivants :</p>  <p>répartis en 4 catégories.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Danger : endroits fréquentés par des enfants, annonce de feux tricolores, carrefour à sens giratoire, passage pour piétons, intersection où le conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite, stop, cédez le passage à l'intersection, - Interdiction : circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens, sens interdit à tout véhicule, accès interdit aux cycles, interdiction de tourner à droite, interdiction de tourner à gauche, 	<p>Entraîner à se déplacer sur un parcours aménagé intégrant les différents panneaux (cf. liste jointe). Faire construire, en technologie, un jeu électrique de type questions -réponses associant les panneaux à leurs significations. Utiliser des jeux de société, des scénarios relatifs au code de la route. Mettre en place des jeux à partir de la série des panneaux référencés.</p>	<p>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 3.22 ; 3.26</p>

CYCLE 3		
Objectifs de formation	Compétences opérationnelles	Propositions de situations pédagogiques
		Références aux programmes (a)
<p>R U L E U R</p> <p>(usa- ger de 2 roues et plus)</p>	<p>- Obligation : obligation de tourner à droite avant le panneau, piste ou bande cyclable obligatoire, chemin obligatoire pour piétons, - Indication : parc de stationnement, passage pour piétons, circulation à sens unique, route pour automobile, arrêt d' autobus. Je connais et je respecte les indications gestuelles des agents réglant la circulation. Je connais et je respecte les ordres de passage aux intersections. Je connais et je respecte les règles de changement de direction (à gauche, à droite). En cas d'accident : - je sais prévenir les autres usagers de la route sans prendre de risque, - je sais appeler le numéro d'urgence adapté, - je sais donner un message d'alerte, - je sais effectuer les premiers gestes de secours.</p>	<p>À partir de situations simulées, entraîner à : - donner l'alerte, - porter secours. Visiter un organisme de secours (SAMU, pompiers...).</p>
		<p>SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE 3.16, 3.18</p>

(a) Se référer au tableau “La sécurité routière dans les programmes de l’école primaire” ci-joint.

(b) *Code de la route (Partie réglementaire - Décrets en Conseil d’État) Section 6 : Circulation des piétons*
Articles R. 412-34, 412-35, 412-36.

Article R. 412-34 I - *Lorsqu’une chaussée est bordée d’emplacements réservés aux piétons ou normalement praticables par eux, tels que trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser, à l’exclusion de la chaussée. Les enfants de moins de huit ans qui conduisent un cycle peuvent également les utiliser, sauf dispositions différentes prises par l’autorité investie du pouvoir de police, à la condition de conserver l’allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.*

II - *Sont assimilés aux piétons : 1° Les personnes qui conduisent une voiture d’enfant, de malade ou d’infirmes, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur ; 2° Les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur ; 3° Les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante mue par eux-mêmes ou circulant à l’allure du pas.*

III - *La circulation de tous véhicules à deux roues conduits à la main est tolérée sur la chaussée. Dans ce cas, les conducteurs sont tenus d’observer les règles imposées aux piétons.*

Article R. 412-35 - *Lorsqu’il ne leur est pas possible d’utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l’absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires. Les piétons qui se déplacent avec des objets encombrants peuvent également emprunter la chaussée si leur circulation sur le trottoir ou l’accotement risque de causer une gêne importante aux autres piétons. Les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante peuvent dans tous les cas circuler sur la chaussée.*

Article R. 412-36 - *Lorsqu’ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l’un de ses bords. Hors agglomération et sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche. Toutefois, les infirmes se déplaçant dans une chaise roulante et les personnes poussant à la main un cycle, un cyclomoteur ou une motocyclette doivent circuler près du bord droit de la chaussée dans le sens de leur marche.*

Observation : *Quel régime juridique appliquer aux personnes se déplaçant en rollers, planches à roulettes et patins à roulettes ?*

Aucun texte spécifique ne régit la circulation de tels engins. Leurs utilisateurs sont donc assimilés à des piétons et, par voie de conséquence, soumis notamment à l’obligation de circuler sur les trottoirs, de respecter les feux tricolores et d’emprunter les passages pour piétons.

Il appartient aux autorités de police de la circulation d’apprécier le danger que représente les engins à roulettes pour les piétons et d’en réglementer l’usage en fonction des circonstances de temps et de lieu ou de le limiter à des aires définies.

(c) **Les équipements individuels de sécurité** (cycles, patins, planches à roulettes), cf. circulaire n° 99-36 du 21 septembre 1999 : Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, B.O. hors-série n° 7 du 23 septembre 1999.

(d) **Les règles applicables aux dispositifs de retenue pour enfants, en voiture** (Textes de référence : articles R. 412-1 à R. 412-5 du code de la route).

Jusqu’à l’âge de 10 ans, l’utilisation d’un système de retenue pour enfants est obligatoire sauf dans le cas où la taille de l’enfant est compatible avec le port de la ceinture de sécurité du véhicule. Ce dispositif de protection doit être adapté au poids, à l’âge et à la morphologie de l’enfant, être correctement installé et homologué (E). Mis à part pour les sièges “dos à la route”, il est interdit de transporter des enfants de moins de 10 ans aux places avant d’un véhicule sauf dérogations et exceptions.

Plusieurs systèmes de retenue sont proposés :

De la naissance à moins de 9 kg	siège <i>dos à la route</i> , éventuellement, <i>lit nacelle</i> avec filet de protection disposé parallèlement au dossier de la banquette arrière et fixé par des sangles aux points d’ancrage des ceintures du véhicule
De 9 kg à 18 kg environ	<i>siège baquet</i> à harnais ou <i>siège à réceptacle</i> avec tablette de protection (ceinture ventrale)
À partir de 15 kg	siège réhausseur (utilisé en combinaison avec les ceintures du véhicule)

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 1			
Cycle et domaine	Citations extraites de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation
CYCLE 1 INTRODUCTION	« Les enseignants partagent avec les parents l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Cette situation impose confiance et information réciproques. Il est important que l'école explique, fasse comprendre et justifie ses choix, qu'elle donne à voir et à comprendre ses façons de faire »	16	1.1
	« L'école doit offrir à l'enfant l'occasion d'élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces »	18	1.2
	« structurer les espaces qu'il explore. »	18	1.3
CYCLE 1 LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES	« la maîtrise progressive d'un lexique de plus en plus précis et abondant »	19	1.4
	« 3.4 Se repérer dans l'espace et décrire des objets ordonnés »	20	1.5
	« l'enfant peut et doit se familiariser avec les principales fonctions de l'écrit en jouant avec les supports les plus fréquents de celui-ci, de la signalisation aux affiches... »	21	1.6
	« savoir à quoi servent un panneau urbain... »	25	1.7
CYCLE 1 AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS	« - les locomotions (ou déplacements) : marcher, courir, sauter, grimper, rouler, glisser... »	27	1.8
	« découvrir et d'explorer des espaces proches et progressivement plus lointains »	28	1.9
	« l'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres » (page 28).	28	1.10
	« - faire acquérir les compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé »	28	1.11
	« l'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres »	28	1.12
	« Enfin, en participant avec les autres à des activités qui comportent des règles, des rôles différents, des difficultés à résoudre, les enfants apprennent progressivement l'intérêt et les contraintes des situations collectives. »	28	1.13
	« privilégier les actions de déplacement utilisant des engins à pousser, à rouler (chariots, tricycles, trottinettes...) »	29	1.14
	« se déplacer (marcher, courir) dans des environnements proches puis progressivement dans des environnements étrangers et incertains (cour, parc public, petit bois...) »	30	1.15
	« se déplacer avec ou sur des engins présentant un caractère d'instabilité (tricycles, trottinettes, vélos, rollers...) »	30	1.16
	« - activités de roule et de glisse (pilotage) : chariots, tricycles, vélos, rollers »	30	1.17
	« - activités de pilotage : bicyclette (rouler en ligne droite, accélérer, ralentir, faire un virage, monter et descendre une petite pente, s'arrêter sur une zone de quatre mètres) »	30	1.18
	« prendre des repères dans l'espace et le temps »	30	1.19
	« se conduire dans le groupe en fonction de règles (participer à des actions collectives, comprendre les règles, écouter et respecter les autres, coopérer.) »	30	1.20
« ...les enfants acquièrent des connaissances variées. Ce sont des connaissances sur soi, des savoirs pratiques portant sur la manière de réaliser différentes actions, sur les façons de se conduire dans le groupe classe. Ce sont aussi des connaissances sur les activités elles-mêmes, sur les instruments utilisés, sur les règles qu'elles impliquent »	31	1.21	

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 1			
Cycle et domaine	Citations extraites de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation
CYCLE 1 <i>DECOURVIR LE MONDE</i>	« À mesure que ses représentations s'affinent, il utilise un lexique plus précis »	31	1.22
	« distinguer des réalités différentes, les classer ou les ordonner, les décrire grâce au langage »	31	1.23
	« ... les enfants acquièrent des connaissances variées. Ce sont des connaissances sur soi, des savoirs pratiques portant sur la manière de réaliser différentes actions, sur les façons de se conduire dans le groupe classe. Ce sont aussi des connaissances sur les activités elles-mêmes, sur les instruments utilisés, sur les règles qu'elles impliquent »	31	1.24
	« de la découverte et l'observation de l'environnement proche (la classe, l'école, le quartier...) à celles d'espaces moins familiers (... campagne ... ville...) »	32	1.25
	« 5 - Repérages dans l'espace »	32	1.26
	« La construction de l'espace propre suppose une manipulation aisée du langage qui permet d'y situer les objets et les personnes ainsi que leurs déplacements »	32	1.27
	« 4 - Découvrir le monde des objets, éducation à la sécurité La prise de conscience des risques occupe une place importante dans ce domaine d'activités : - risques de la rue ou de la route (piétons et véhicules) ; »	32	1.28
	« représentation de la profondeur par la taille relative des objets, par l'usage des contrastes de couleur... »	32	1.29
	« mieux distinguer divers types de critères (forme, taille, masse...) »	33	1.30
	« décrire, comparer et classer des perceptions élémentaires (... auditives et visuelles) »	34	1.31
	« - prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules) ainsi que ceux de l'environnement familier proche (objets et comportements dangereux...) »	34	1.32
	« - repérer une situation inhabituelle ou de danger, demander de l'aide pour être secouru ou porter secours. »	34	1.33
	« - repérer des objets ou des déplacements dans l'espace par rapport à soi »	34	1.34
	« - décrire et représenter simplement l'environnement proche (classe, école, quartier...) »	34	1.35
CYCLE 1 <i>LA SENSIBILITE , L'IMAGINATION, LA CREATION</i>	<i>Le regard et le geste.</i> « lui donner à voir des images variées, d'arrêter son regard pour le temps de l'observation, de l'aider à préciser ce qu'il perçoit. »	36	1.36
	<i>Le regard et le geste.</i> « - évoquer des faits, des sensations en relation avec l'expérience »	37	1.37
	<i>La voix et l'écoute.</i> « il s'essaie à localiser les sources sonores, fait des hypothèses sur leurs causes, sur les objets, les voix, les matériaux et les gestes qui peuvent les produire »	38	1.38

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 2

Cycle et domaine	Extraits de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation
<i>CYCLE 2</i> <i>MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE</i>	« Structurer et augmenter le vocabulaire disponible »	43	2.1
	« Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange. »	48	2.2
<i>CYCLE 2</i> <i>VIVRE ENSEMBLE</i>	« commencer à se sentir responsable »	50	2.3
	« Avoir compris et retenu : - que les règles acceptées permettent la liberté de chacun... »	50	2.4
	« Dépasser l'horizon de l'école : La rue, le quartier, la commune sont des transitions normales avec des espaces plus lointains »	50	2.5
	« Une attention toute particulière doit être apportée aux premières règles de sécurité routière, non pas sous forme de connaissances abstraites, mais à partir de situations quotidiennes vécues par les enfants à la sortie de l'école ou pendant les trajets scolaires »	50	2.6
	« Avoir compris et retenu : - quelques règles à appliquer en situation de danger (se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre) »	50	2.7
	« Des connaissances plus systématiques et structurées justifient des règles d'hygiène et de sécurité personnelles ou collectives... Il peut à l'école élémentaire commencer à comprendre les raisons des recommandations qui lui a avaient été faites et des habitudes qu'il a apprises. »	50	2.8
	« Respecter les adultes et leur obéir dans l'exercice normal de leurs diverses fonctions. »	50	2.9
	« Avoir compris et retenu : ...quelques règles simples de sécurité routière »	50	2.10
<i>CYCLE 2</i> <i>MATHEMATIQUES</i>	« Espace et géométrie :... - situer un objet, une personne par rapport à soi ou par rapport à une autre personne ou à un autre objet »	53	2.11
	« Espace et géométrie. Connaître et utiliser le vocabulaire lié aux positions relatives d'objets ou à la description de déplacements (devant, derrière, entre, à gauche de, à droite de, sur, sous, dessus, dessous, au-dessus de, en-dessous de) »	53	2.12
	« Espace et géométrie. Situer des objets d'un espace réel sur une maquette ou un plan, et inversement situer dans l'espace réel des objets placés sur une maquette ou un plan »	53	2.13

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 2				
Cycle et domaine	Extraits de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation	
CYCLE 2 DECOUVRIR LE MONDE	« Les élèves apprennent à identifier, au-delà de leur expérience immédiate des espaces nouveaux et de plus en plus éloignés »	54	2.14	
	« De l'espace familial aux espaces lointains... A l'école maternelle, l'élève a pris conscience de l'espace familial qui l'entoure. Au cours du cycle des apprentissages fondamentaux, il apprend à le représenter »	54	2.15	
	« De l'espace familial aux espaces lointains L'enseignement continue à développer et à structurer, comme à l'école maternelle... les multiples formes d'expression verbale des relations spatiales »	55	2.16	
	« Les objets et les matériaux La découverte de quelques objets, de leurs usages et de leur maniement, les règles de sécurité qu'ils impliquent »	55	2.17	
	« Domaine de l'espace : Se repérer dans son environnement proche, s'orienter se déplacer »	56	2.18	
	« Avoir compris et retenu : ... - quelques caractéristiques de son environnement proche »	56	2.19	
	« Dans le domaine du vivant : - comprendre et retenir les différentes caractéristiques des cinq sens »	56	2.20	
	« Domaine du temps : - mesurer et comparer des durées »	56	2.21	
	« Domaine de l'espace : - décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé »	56	2.22	
	« Domaine de l'espace : - lire en la comprenant la description d'un paysage, d'un environnement »	56	2.23	
	« Domaine de l'espace repérer les éléments étudiés sur des photographies, prises de différents points de vue sur des plans »	56	2.24	
	« Avoir compris et retenu : ... - l'existence de règles de sécurité pour l'utilisation des objets, écrites ou symbolisées sur certains d'entre eux »	57	2.25	
	CYCLE 2 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	« permettre à l'élève de s'adapter à des milieux plus difficiles, d'agir et de s'exprimer corporellement de manière plus complexe »	61	2.26
		« prendre des repères dans l'environnement pour réussir leurs actions »	62	2.27
		« Mise en œuvre... activités de roule et de glisse (bicyclette, roller...) »	62	2.28
« être capable d'adapter ses déplacements à différents types d'environnement »		63	2.29	
« Etre capable dans différentes situations, de : ... - construire un projet d'action... - appliquer les règles de la vie collective »		63	2.30	
« - s'engager lucidement dans l'action »		63	2.31	
« - mesurer et apprécier les effets de l'activité »		63	2.32	

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 3			
Cycle et domaine	Extraits de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation
<i>CYCLE 3 MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE</i>	« Comprendre les articles successifs des règles de la vie de la classe ou de l'école et montrer qu'on les a comprises en donnant les raisons qui les ont fait retenir »	69	3.1
	« Avec l'aide du maître rédiger des règles de vie »	69	3.2
	« Participer à un débat »	69	3.3
<i>CYCLE 3 EDUCATION CIVIQUE.</i>	« Les enseignants veillent à ce que les élèves se sentent responsables des lieux où ils travaillent et respectent les règles élémentaires de politesse et de civilité. Au cycle III, on peut faire comprendre que, même si elles peuvent varier selon les pays et les cultures et évoluer d'une époque à l'autre, ces règles ne sont pas des rituels dépourvus de signification qu'on pourrait abandonner sans risque : elles facilitent la vie en commun »	71	3.4
	« Prendre part à l'élaboration collective des règles de la vie de la classe et de l'école »	72	3.5
	« Participer activement à la vie de la classe et de l'école en respectant les règles de vie »	72	3.6
	« Avoir compris et retenu : - quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective »	72	3.7
<i>CYCLE 3 GEOGRAPHIE</i>	« Mettre en relation des cartes à différentes échelles pour localiser un phénomène »	81	3.8
	« Réaliser un croquis spatial simple »	81	3.9
	« Situer le lieu où se trouve l'école dans l'espace local et régional »	81	3.10
	« Observation des réseaux urbains et des réseaux de circulation »	81	3.11
<i>CYCLE 3 MATHÉMATIQUES</i>	« Espace et géométrie L'objectif principal est de permettre aux élèves d'améliorer leur « vision de l'espace » (repérage, orientation) »	83	3.12
	« Utiliser à bon escient le vocabulaire suivant : points alignés, droite, droites perpendiculaires, droites parallèles, segment, milieu, angles, ...symétrie »	85	3.13
	« Utiliser un plan ou une carte pour situer un objet, anticiper ou réaliser un déplacement, évaluer une distance »	85	3.14
<i>CYCLE 3 SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE</i>	« Il prépare ces derniers à s'orienter plus librement dans des sociétés où les objets techniques jouent un rôle majeur... »	86	3.15
	« Actions bénéfiques ou nocives de nos comportements ; principes simples de secourisme »	87	3.16
	« L'élève s'initie...au choix et à l'utilisation raisonnée d'objets et de matériaux : objets mécaniques, transmission de mouvements »	87	3.17
	« Principes simples de secourisme : porter secours, en identifiant un danger, en effectuant une alerte complète, en installant une personne en position d'attente »	87	3.18
<i>CYCLE 3 ARTS VISUELS.</i>	« Les pratiques...du dessin, de la construction et de l'image, permettent à l'élève d'affiner la perception de son environnement, en particulier dans sa dimension paysagère et architecturale »	90	3.19

La sécurité routière dans les programmes de l'école primaire

CYCLE 3			
Cycle et domaine	Extraits de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (1)	Page du BOEN (2)	Référence de la citation
CYCLE 3 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	« Adapter ses déplacements dans différents environnements dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre... dans des milieux ou sur des engins instables de plus en plus diversifiés... dans des environnements de plus en plus éloignés et chargés d'incertitude... en fournissant des efforts de types variés »	92	3.20
	« Mise en œuvre : activités d'orientation... de roule et de glisse (bicyclette, rollers, patins à glace, ...) »	92	3.21
	« ...prendre des repères dans l'environnement pour réussir leurs actions, comprendre et mettre en œuvre des codes »	92	3.22
	« Mesurer et apprécier les effets de l'activité »	93	3.23
	« S'engager lucidement dans l'action »	93	3.24
	« Adapter ses déplacements à différents environnements »	93	3.25
	« Se conduire dans le groupe en fonction de règles, de codes, écouter et respecter les autres, coopérer »	93	3.26
	« Construire un projet d'action (le formuler, le mettre en œuvre, s'engager contractuellement...)...mise en relation des notions d'espace et de temps...se conduire dans le groupe en fonction de règles, de codes »	93	3.27

(1) Extraits de l'annexe de l'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (A. du 25-1-2002. JO du 10 février 2002)

(2) Référence à la pagination du BOEN NUMERO HORS-SERIE N°1 du 14 février 2002

PRÉPARATION, MISE EN ŒUVRE ET VALIDATION SOCIALE DES ATTESTATIONS SCOLAIRES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

N.S. n° 2002-230 du 25-10-2002

NOR : MENE0202500N

RLR : 553-1

MEN - DESCO A2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices d'académie et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissements

■ Dès le plus jeune âge, les accidents de la route constituent la première cause de mortalité.

Plus précisément, en 2001, sur les 7 720 personnes tuées sur les routes de France, 2 077 étaient des jeunes de 15 à 24 ans, soit plus du quart du total alors que cette classe d'âge ne représente que 13 % de la population.

Il est donc essentiel de sensibiliser encore davantage les jeunes à l'importance de l'éducation à la sécurité routière.

C'est dans cette perspective que le Comité interministériel de la sécurité routière du 25 octobre 2000, tenu sous la présidence du Premier ministre, a souhaité un renforcement du lien entre l'éducation nationale et la formation à la conduite, qui se traduit notamment par le décret n° 2002-675 du 30 avril 2002, publié au JO du 2 mai 2002 ainsi que dans le présent B.O. Ce décret vient renforcer les dispositions existantes et surtout, crée les conditions d'une validation sociale des attestations de sécurité routière.

En effet, l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau, complétée par trois heures de conduite, sera désormais obligatoire pour conduire un cyclomoteur, sans limite d'âge, pour tous ceux qui ne posséderont pas un permis de conduire, et non plus seulement entre 14 et 16 ans.

L'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau, passée en classe de troisième, sera, elle, exigée pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire.

Ces deux mesures s'appliqueront à tous les jeunes qui auront 16 ans à compter du 1er janvier 2004.

Enfin, une attestation de sécurité routière (ASR) est prévue pour les jeunes qui ne sont plus scolarisés et qui n'auraient pas obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière. Cette attestation pourra être préparée et délivrée par les GRETA.

Par ailleurs pour l'école primaire, une circulaire, également publiée dans le présent B.O., établit une attestation de première éducation à la route (APER) concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Cette attestation a été conçue dans une perspective de continuité

puisque la grille d'évaluation des savoirs et des savoir-faire à acquérir, renseignée par le conseil des maîtres du cycle 3, sera transmise par le directeur, avec le dossier d'entrée en 6ème, au collège d'affectation de l'élève, afin de permettre la poursuite du travail engagé.

Épreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière

La validation sociale des attestations de sécurité routière vient renforcer leur importance pour les élèves. Au sein des établissements scolaires, il convient donc de réunir toutes les conditions pour permettre aux élèves concernés de se présenter aux épreuves.

Au collège

La grille d'évaluation relative à la sécurité routière, établie au terme de la scolarité du primaire, sera prise en compte par les équipes pédagogiques afin d'adapter la préparation des élèves aux épreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau.

Conduire un cyclomoteur étant possible à partir de 14 ans et passer le code à partir de 16 ans (apprentissage anticipé de la conduite), le passage des attestations scolaires de premier et de second niveau doit être également proposé respectivement aux élèves de sixième qui auront 14 ans et aux élèves de quatrième qui auront 16 ans avant la date des épreuves de l'année suivante.

Une session de remplacement sera organisée à l'attention des élèves absents le jour des épreuves pour une raison de force majeure. En revanche, les élèves ayant échoué aux épreuves ne pourront pas se représenter avant l'année suivante.

Au lycée

Les élèves des classes de troisième des lycées professionnels bénéficient des mêmes dispositions que les élèves de collège. Les proviseurs sont invités à informer tous les élèves du rôle des attestations. S'ils sont destinataires du matériel d'examen, ils devront faire passer les épreuves de premier ou de second niveau aux élèves qui n'en seraient pas titulaires. Dans le

cas contraire, il leur appartient de négocier avec les établissements de proximité l'accueil des élèves concernés.

Conservation des résultats et information de la communauté éducative

Ces dernières années, une carte unique, sur laquelle était mentionnée la réussite à chacun des deux niveaux de l'attestation, était délivrée aux élèves. Désormais, les chefs d'établissement délivreront une carte pour le premier niveau et une carte pour le second niveau, la première étant nécessaire pour circuler à cyclomoteur et la seconde devant figurer au dossier constitué pour se présenter au permis de conduire.

Ils veilleront à informer les élèves qu'en cas de perte, il ne leur sera délivré qu'un seul duplicata. Ce duplicata sera établi par l'établissement qui aura fait passer les épreuves et en aura conservé la mémoire, en utilisant le modèle de carte en vigueur.

Les enseignants et notamment les professeurs principaux devront être informés des nouvelles dispositions et de l'importance de ces attestations.

Ce dispositif fera également l'objet d'une insertion particulière dans les carnets de correspondance des élèves afin que les familles soient averties précisément de la date et des modalités des épreuves. Enfin, les résultats figureront obligatoirement sur le bulletin du troisième trimestre des élèves concernés.

Compte tenu de l'importance que revêtent ces cartes pour la vie quotidienne des élèves, il conviendra que, dans chaque établissement scolaire, les élèves soient sensibilisés à la nécessité de conserver ces documents obligatoires, véritables pièces justificatives. Enfin, la mémoire des résultats devra également être conservée par les établissements scolaires, selon les modalités de leur choix.

Mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière dans les établissements scolaires

L'article L. 312-13 du code de l'éducation

énonce l'obligation de l'éducation routière dans les programmes d'enseignement. Le décret interministériel n° 93-204 du 12 février 1993 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière précise que **“cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat. Il a un caractère transdisciplinaire”**.

De telles dispositions traduisent la volonté des pouvoirs publics d'assurer l'éducation à la sécurité routière tout au long de la scolarité et pour la totalité des élèves.

À cette fin, comme chaque année, les établissements préparant à l'attestation scolaire de sécurité routière recevront un livret proposant des séquences pédagogiques consacrées au thème de la sécurité routière dans le cadre du programme des différentes disciplines. Cette éducation à la route ne constitue pas un nouveau champ disciplinaire mais elle doit obligatoirement trouver sa place dans le projet de chaque

établissement. Elle suppose donc **une sensibilisation de la communauté éducative tout entière** aux finalités qu'elle poursuit. Ainsi est-il particulièrement recommandé d'aborder cette sensibilisation et cette réflexion collectives au sein de l'équipe pédagogique, notamment dans les conseils d'enseignement ainsi qu'au conseil d'administration de l'établissement.

Dans cette perspective, les travaux interdisciplinaires (itinéraires de découverte, travaux personnels encadrés, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel) peuvent constituer un terrain particulièrement privilégié pour une telle démarche.

Je vous remercie de conférer à l'éducation à la sécurité routière l'intérêt qu'elle requiert et de veiller à ce que les conditions soient réunies pour sa mise en œuvre.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR